



contrat d'exclusivité de fabrication

Par **JAPY**, le **01/02/2011** à **19:20**

Bonsoir,

Sarl de conception et fabrication de pièces en composites, nous avons conçu et fabriqué, avec notre savoir faire, les moules et un prototype d'une pièce avec des croquis fournis par le client, aujourd'hui le produit est validé nous avons obtenu une première commande d'une série de pièce. Le client n'a pas participé aux financements du développement des pièces ni des moules et aujourd'hui il souhaite déposer le concept et nous lier avec un contrat d'exclusivité. Nous sommes surpris car nous souhaitons proposer ce produit à d'autres clients potentiels.

Pensez vous que nous puissions demander une contrepartie financière pour cette exclusivité ?

Merci pour vos réponses

Salutations